

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL du 10 novembre 2023

Formulaire à remplir et à présenter OBLIGATOIREMENT, avec votre licence, à votre bureau d'émargement le 10 novembre 2023

Je soussigné(e) Madame / Monsieur
Président(e) du club
Participe à l'Assemblée Générale du District
■ Ne participe pas à l'Assemblée Générale du District et donne pouvoir
POUVOIR
Le Président donne pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :
Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)
En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés, Madame / Monsieur
Oution 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)
En mon absence, je donne pouvoir à Madame / Monsieur
Cette option n'exclut pas l'amende prévue à l'article 6-2 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF et confirmé chaque saison par le Comité de Direction du DYF en ligne 5-17 du barème des amendes.

Application de l'amende pour absence à l'Assemblée Générale en cas de POUVOIR non-conforme

Nom, Prénom du Président

Signature (OBLIGATOIRE) et cachet du club (OBLIGATOIRE)

Fait à: